

## CIRE DE COLZA CONTENNAIRE

Date d'impression : 26 septembre 2023

Date de révision : 22 Sptembre 2023

REVISION 1

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement 1907/2006/EC (REACH) et (EU) No 2020/878.

Les dernières modifications, sont écrites en bleu

### 1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

**Nom du produit** : Cire de COLZA.

Usage de la préparation : industrie chimique, cosmétique, bougies.

Nom des compagnies :

**Fournisseur** : ADC FRANCE

40 Impasse des Jones

26780 Malataverne

Phone : +33 (0)4 75 54 35 05

E-Mail : [contact@adc-solution.com](mailto:contact@adc-solution.com)

N° de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

CENTRES ANTI-POISON :

Paris : 33(0) 1 40 05 48 48 –

Angers : 33 (0)2 41 48 21 21

Bordeaux : 33 (0)5 56 96 40 80

Lille : 0 825 812 822

Lyon : 33 (0)3 4 72 11 69 11

Marseille : 33(0) 4 91 75 25 25

Nancy : 33 (0)3 83 32 36 36

Rennes : 33 (0)2 99 59 22 22

Strasbourg : 33 (0)3 88 37 37 37

Toulouse : 33 (0)5 61 77 74 47

Centres de Toxicovigilance :

GRENOBLE – REIMS – ROUEN

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 – Classification de la substance ou du mélange :

En conformité avec la réglementation EU n° 2020/878 : la substance n'est pas classée comme dangereuse suivant le système GHS (Globally Harmonized System).

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : néant

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (EU) No 2020/878 : néant

Pictogramme de dangers : néant

Mention d'avertissement : néant

Mention de danger : néant

Danger d'exposition : néant

Précautions pour l'exposition : néant

2.3 Autres risques :

- Risque léger d'incendie.

- Autres données :

Risques de brûlures quand le produit est manipulé à l'état fondu.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Identification de la préparation : Cire de colza

3.2 CAS-No : aucun

3.3 EINECS-No : aucun

3.4 Ingrédients dangereux : aucun

3.5 REACH-No : 01-2119495562-30

01-2119488076-30

01-2119543709-29

---

## CIRE DE COLZA CONTENNAIRE

Date d'impression 26 septembre 2023

---

Présentation et règle de rédaction conformes au règlement 1907/2006/EC (REACH) et (EU) No 2020/878.

### 4. PREMIERS SECOURS :

4.1 Informations générales : mettre de côté les vêtements contaminés.

4.2 Inhalation :

Mettre la personne à l'air frais, garder au chaud et la faire se reposer. En cas de problèmes de respiration, consulter un médecin.

4.3 Contact avec la peau :

En cas de contact avec du produit fondu, ôter immédiatement les vêtements imprégnés de cire fondue et refroidir la partie brûlée avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Ne pas ôter le produit. Consulter un médecin si nécessaire.

4.4 Contact avec les yeux :

Si nécessaire, retirer les lentilles de contact. Laver immédiatement les yeux à l'eau claire en gardant les paupières ouvertes. En cas d'irritations oculaires, consulter un ophtalmologiste.

4.5 Ingestion :

Rincer la bouche abondamment avec de l'eau.

4.6 En cas de brûlures :

Laver à grande eau jusqu'à ce que la douleur disparaisse puis retirer tous les vêtements de la surface brûlée.

Si nécessaire, consulter un médecin et continuer d'asperger avec de l'eau jusqu'à son arrivée.

4.7 Plus importants symptômes et effets aigus et différés : néant

4.8 Information pour un traitement médical immédiat ou si un traitement spécial est nécessaire : pas d'information complémentaire. Traiter selon les symptômes.

---

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Traiter comme un incendie « d'huile ».

5.1 Moyens d'extinction :

Appropriés : mousse – CO2 – Poudre – Sable.

Contre indiqués : **jet d'eau**

5.2 Mesures particulières de protection :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome. (NIOSH)

5.3 Produits de décomposition dangereux : la décomposition à la chaleur peut libérer du dioxyde de carbone, des nitroxydes, de la suie et d'autres produits organiques.

5.4 Information complémentaire : refroidir extérieurement les autres récipients intacts (ou non) avec de l'eau.

5.5 Classification de combustion : combustible liquide : classe B

5.6 Risques inhabituels : les produits combustibles comme les torchons ou les papiers souillés peuvent chauffer et brûler spontanément.

---

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

6.1 Précautions personnelles : porter un appareil de respiration en cas d'exposition à des vapeurs, des aérosols ou de la poudre.

6.2 Précautions de l'environnement : ne pas déverser dans les égouts, canalisations et étendues d'eau.

6.3 En cas de déversement important : arrêter la fuite. Laisser le produit se solidifier et nettoyer avec du savon et de l'eau chaude.

6.4 Elimination des déchets : absorber avec de la sciure ou un autre absorbant inerte, jeter dans les déchets solides selon les réglementations locales.

---

## CIRE DE COLZA CONTENNAIRE

Date d'impression 26 septembre 2023

Présentation et règle de rédaction conformes au règlement 1907/2006/EC (REACH) et (EU) No 2020/878.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

#### 7.1 Manipulation :

Si Eviter de former de la vapeur ou de la fumée de cire. Si ce n'est pas possible, utiliser un système de ventilation adapté. Si nécessaire, utiliser une installation d'aspiration.

7.2 Stockage du produit : Utiliser uniquement des contenants spécialement adaptés au produit.

7.3 Matériel de stockage à éviter : agents oxydants forts.

7.4 Informations supplémentaires : stocker dans un endroit frais et ventilé.

7.5 Classe de stockage VCI : 11

7.6 Protection contre le feu et les explosions : éviter tout contact entre le produit et des charges électrostatiques. Le produit va former des composés inflammables si il est chauffé à une température supérieure à son point éclair.

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

8.1 Mesures d'aménagement : en cas de traitement thermique, prévoir une extraction des vapeurs ou une ventilation adaptée.

8.2 Valeur limite d'exposition : pas de données disponibles.

8.3 Equipements de protection individuelle :

8.3.1 Protection des voies respiratoires : un appareil de protection respiratoire est nécessaire en cas d'utilisation d'aérosols ou de formation de fumée. Utiliser des masques filtrants de type A2, A2/P2 ou ABEK.

8.3.2 Protection des mains : il est recommandé d'utiliser des gants en prévention. L'utilisation régulière de crème pour la peau est recommandée.

8.3.3 Protection des yeux : utiliser des lunettes de protection avec des protections sur les côtés.

8.3.4 Protection générale : si le contact avec le produit chaud est possible, porter des habits de protection résistants à la chaleur et aux flammes.

8.3.5 Mesures d'hygiène : précautions usuelles de bonne manipulation des produits chimiques. Se laver les mains après le travail et avant les pauses en utilisant de l'eau et du savon. Eviter l'inhalation de fumée de cire.

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

#### 9.1 Informations générales :

Etat physique :	Solide
Couleur :	Blanc à crème-jaune
Odeur :	Très faible

#### 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH :	NA	
Températures caractéristiques :	Point de fusion :	50-90°C
	Point éclair :	> 180°C
	Auto inflammation :	N.A.
	Décomposition :	--
Point d'ébullition à 760 mm Hg :	Non déterminé	
Propriétés explosives :	seulement en aérosols/poussières	
Propriétés comburantes :	NA	
Pression de vapeur à 20 °C mm Hg :	Non Applicable	
Masse volumique :	Environ 0.90g/cm3	
Solubilité à 20 °C :	NA	
Hydro solubilité :	Insoluble dans l'eau froide.	
Viscosité à 120 °C :	< 50mPas	
Densité de vapeur (AIR=1) :	non déterminée	
Taux d'évaporation :	non déterminée	
Température d'auto-inflammation :	non déterminée	

## CIRE DE COLZA CONTENAIRE

Date d'impression 26 septembre 2023

Présentation et règle de rédaction conformes au règlement 1907/2006/EC (REACH) et (EU) No 2020/878.

---

### 10. STABILITE ET REACTIVITE :

10.1 Réactivité : Pas de réaction dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Une combustion spontanée peut survenir lors d'accumulation de déchets de papier ayant contenus ce produit.

10.2 Conditions à éviter :

Pas de réaction dangereuse connues.

10.3 Matières à éviter :

Agents oxydants puissants.

10.4 Produits de décomposition dangereux : non à notre connaissance

---

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Valeurs PNEC : pas de données disponibles

Valeurs DNEL : pas de données disponibles

#### Données toxicologiques non-humaines

Toxicité orale aiguë : LD50 (rat) 2000 mg/kg

Informations supplémentaires : données obtenues par analogie, QSAR.

---

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

12.1 Ecotoxicité :

Pas de données disponibles.

12.2 Comportement dans le milieu environnemental :

Libération de faibles concentrations dans les eaux usées qui ne perturbent pas la biodégradabilité de la boue

12.3 Autres informations : ne pas permettre l'écoulement du produit dans l'environnement.

---

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Tenir compte des réglementations locales.

13.1 Emballages vides : les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés correctement doivent être jetés.

13.2 Code de déchets : les codes de déchets doivent être déterminés par la liste européenne des déchets (EU Waste Types List 2000/532/EC).

---

## CIRE DE COLZA CONTENAIRE

Date d'impression 26 septembre 2023

Présentation et règle de rédaction conformes au règlement 1907/2006/EC (REACH) et (EU) No 2020/878.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

ADR/RID :	non réglementé
GGVS/GGVE :	non réglementé
IATA-TI :	non réglementé
IATA-DGR :	non réglementé
IMDG :	non réglementé
GGVSee :	non réglementé

Le produit n'est pas considéré comme un produit dangereux.

Transport : si la température extérieure est supérieure à 25 °C, transport frigorifique recommandé.

---

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

#### 1.1. 1.- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et des produits chimiques préparés (REACH).

**1.1.1.1.-** Ne contient aucune des substances incluses dans l'annexe XIV.

**1.1.1.2.-** Ne contient aucune des substances incluses dans l'annexe XVII.

**1.1.1.3.-** Ne contient aucune des substances de grande préoccupation (SVHC) incluses dans la liste des substances candidates "Candidate List" publiée par la ECHA dans les décisions, jusqu'à la date d'émission du présent document.

**1.1.1.4.-** En accord avec l'information apportée par nos fournisseurs et dont nous disposons actuellement, aucune des matières premières utilisées dans sa fabrication n'accomplit les points de l'article 31 du Règlement cité ci-dessus. En conséquence, légalement, ce mélange /préparation, n'a pas l'obligation de fournir la Fiche signalétique de Sécurité (FDS).

Pour cela, du à l'endurcissement légal en rapport avec la fourniture, le contrôle, la distribution et l'entretien des FDS, obligeant les entreprises à un grand équipement de moyens, ADC a pris la décision de fournir seulement les FDS qui sont requises légalement.

Cette communication sert à la substitution de n'importe quelle information transmise sur les fiches signalétiques de sécurité, dont le contenu perd sa validité.

Nous indiquons la disponibilité de ADC pour faciliter l'information nécessaire mentionnée dans l'article 32, dans le cas de son application.

Etiquetage en accord avec la directive EC : ce produit ne nécessite pas d'étiquette de danger en accord avec 67/548/EWG et 1999/45/EC ainsi que (EU) No 2020/878.

15.1 Réglementation nationale : vérifier les réglementations locales.

15.2 Dangerosité pour l'eau : légèrement dangereux pour l'eau selon AwSV.

---

### 16. AUTRES DONNEES :

- Ne pas chauffer à des températures supérieures au point éclair. Le produit n'a pas été en contact de manière attendue ou intentionnelle avec les substances listées ici : <http://echa.europa.eu/en/candidate-list-table>. Il est possible d'observer des traces de ces produits < 0.1%

---

## **CIRE DE COLZA CONTENNAIRE**

Date d'impression 26 septembre 2023

Présentation et règle de rédaction conformes au règlement 1907/2006/EC (REACH) et (EU) No 2020/878.

---

### **17. AUTRES INFORMATIONS :**

17.1 Restriction recommandée pour l'utilisation de ce produit : pas de restriction dans le cas d'utilisation conforme de ce produit.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée et suivant les réglementations en vigueur. Ils sont donnés de bonne foi. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif pour permettre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination, en état satisfaisant de sécurité et donc ne devraient être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, elles ne peuvent être applicables en cas de mélange du produit en question avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

---

**Active**

**Distribution**

**Company**

Phone : + 33 (0) 4 75 54 35 05

Courriel : [contact@adc-solution.com](mailto:contact@adc-solution.com)

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00041

40 Impasse des Joncs D 126 route d'Allan 26780 Malataverne

ADC France au Capital de 163 200 Euros – RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134